

Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue

La Stratégie canadienne antidrogue est la réponse fédérale à la consommation nocive de substances. Celles-ci incluent : les drogues illégales, l'alcool, les produits pharmaceutiques, les produits pour inhalation et les solvants. La Stratégie repose sur une démarche équilibrée, qui entend réduire à la fois la demande et l'offre de drogues et de substances. Elle contribue à améliorer la santé et la sécurité au Canada par le biais d'initiatives fondées sur la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des méfaits.

Le Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue

Le Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue (FICSA), créé avec un budget annuel d'environ 10 millions de dollars, pour favoriser l'élaboration de solutions nationales et communautaires aux problèmes d'abus de substances, ainsi qu'à sensibiliser le public dans ce domaine. Le FICSA offre un soutien aux initiatives s'inscrivant dans deux grands domaines d'activité : promotion et prévention, et réduction des méfaits.

Dans le cadre de la composante de promotion et de prévention, les projets pourraient porter entre autres sur des campagnes d'information publique et de formation sur les aptitudes de la vie, ainsi que sur des activités visant à promouvoir des milieux favorables et des modes de vie sains, et à lutter contre la consommation problématique de substances. Les projets s'inscrivant dans le cadre de la composante de réduction des méfaits pourraient comprendre les activités suivantes : sensibilisation, création de réseaux de soutien par les pairs, programmes de sensibilisation aux méfaits liés à la consommation de drogues par injection.

Le financement est destiné à des initiatives de portée nationale, provinciale, territoriale, régionale ou locale. Parmi les candidats admissibles au

financement de projets, mentionnons les suivants : organismes sans but lucratif canadiens, organismes de bienfaisance sans but lucratif enregistrés, établissements d'enseignement, associations commerciales, organismes autochtones hors réserve et autres organismes qui soutiennent les objectifs du FICSA.

Les propositions ayant un mandat ou une portée à l'échelle du pays seront traitées par l'intermédiaire de la composante de financement nationale de l'administration centrale de Santé Canada à Ottawa. Les projets sont considérés comme étant d'envergure « nationale » lorsqu'ils sont offerts dans l'ensemble du pays ou dans plus d'une région de Santé Canada (ex.: une campagne de sensibilisation publique qui se déroule dans l'ensemble des provinces et des territoires ou dans au moins deux régions de Santé Canada).

Les demandes portant sur les projets d'envergure provinciale, territoriale ou locale seront traitées par l'intermédiaire de la composante de financement régionale. Les bureaux de Santé Canada sont situés dans les villes suivantes : Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Fonds des initiatives communautaires de la Stratégie antidrogue, y compris le processus de financement, veuillez consulter le site Internet à l'adresse suivante : http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/substan/fond-comm-fund/index_f.html. Si vous souhaitez recevoir des renseignements détaillés par la poste, veuillez en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : Division des initiatives communautaires, Programme de la Stratégie antidrogue et des substances contrôlées, Santé Canada, 123, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.

Pour en apprendre davantage sur la Stratégie canadienne antidrogue, veuillez visiter le site : www.santecanada.gc.ca/sca

Découvrez ce que les paliers de gouvernements, les organisations gouvernementales, et les autres partenaires font à l'échelle nationale – le Cadre national d'action. Visitez www.santecanada.gc.ca/sca-cna

